Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

# Fonds distinct Mandat privé catégorie équilibrée fondamentale Manuvie

En raison du rajustement des frais de gestion en 2021, le RFG pourrait ne pas refléter le RFG réel. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la brochure Aperçu des fonds en ligne.

## Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** février 2023 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 685 069 081 $

**Date d'établissement:** mai 2020 **Nombre total d'unités en circulation:** 49 624 381 **Rotation du portefeuille:** 0,62 %

| Option de garantie | Placement minimum ($) | RFF (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part ($) | Nombre d'unités en circulation |
|---|---|---|---|---|---|
| MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais | 100 000 | 2,39 | 2,06 | 14,0455 | 28 474 887 |
| MPPM 75/75 Frais modérés | 100 000 | 2,62 | 2,24 | 13,9320 | 495 361 |
| MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais | 100 000 | 2,78 | 2,39 | 11,1185 | 4 367 658 |
| MPPM 75/100 Frais modérés | 100 000 | 2,99 | 2,57 | 11,2070 | 10 |

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

## Dans quoi le fonds investit-il?

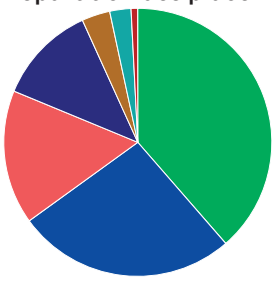
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie équilibrée fondamentale Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

| | |
|---|---|
| Gouv. du Canada, 2026-08-12 | 4,15 % |
| La Banque Toronto-Dominion Com New | 3,37 % |
| Microsoft Corp. | 2,87 % |
| Canadian Natural Resources Ltd. | 2,76 % |
| Abbott Laboratories | 2,63 % |
| Cencora Inc. | 2,56 % |
| Banque Royale du Canada | 2,54 % |
| Intact Financial Corporation | 2,51 % |
| Waste Connections Inc. | 2,40 % |
| TMX Group Limited | 2,18 % |
| **Total** | **27,96 %** |

Total des placements : 767

### Répartition des placements



| | |
|---|---|
| 38,62 % | Actions canadiennes |
| 26,45 % | Actions américaines |
| 16,21 % | Oblig. et débentures canadiennes |
| 12,00 % | Liquidités et équivalents |
| 3,40 % | Actions internationales |
| 2,57 % | Oblig. américaines |
| 0,80 % | Oblig. mondiales |

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFF.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

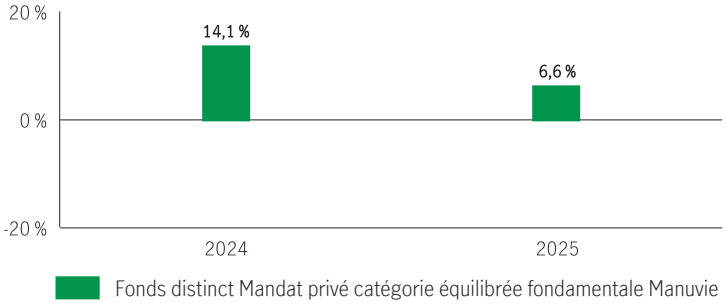
### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 $ dans le fonds le 21 février 2023, et ayant opté pour l'option MPPM 75/75, détient 1 404,98 $ au 31 juillet 2026. Ce montant correspond à une moyenne de 10,39 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visiblent.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



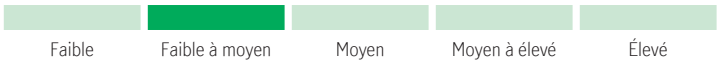

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

## Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

## Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.




## À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

# Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

## 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait | Ce que vous payez | | Comment cela fonctionne |
|---|---|---|---|
| Frais d'entrée | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit | | • Vous et votre conseiller décidez du taux.<br>• Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. |
| Sans frais | Vous ne payez rien. | | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable. |
| Frais modérés * | **Retrait dans les délais suivants :**<br>moins de 1 an après la souscription<br>moins de 2 ans après la souscription<br>moins de 3 ans après la souscription<br>plus de 3 ans après la souscription | **%**<br>3,00<br>3,00<br>3,00<br>0,00 | • Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.<br>• Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.<br>• Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.<br>• Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie. |

* L'option de **frais modérés** ne permet plus les nouveaux dépôts, les dépôts subséquents, les nouveaux prélèvements automatiques (PAC), les PAC existants ni les virements à partir d'autres options de frais. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants dans cette option de frais demeureront investis, et le barème de frais existant s'appliquera à tout retrait.

## 2. Frais d'administration

Le ratio des frais du fonds (RFF) est composé du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opérations (RFO). Il comprend des coûts tels que les frais de gestion, les coûts d'assurance, les frais d'opérations et les frais d'exploitation du fonds et, s'il y a lieu, de tout fonds sous-jacent. Vous ne payez pas ces frais directement. Les RFF et les frais de garantie vous touchent parce qu'ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative et contrat.

| Option de garantie | RFF * | RFO * | RFG * | Frais de gestion (%) |
|---|---|---|---|---|
| MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais | 2,39 | 0,06 | 2,33 | 2,06 |
| MPPM 75/75 Frais modérés | 2,62 | 0,06 | 2,56 | 2,24 |
| MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais | 2,78 | 0,06 | 2,72 | 2,39 |
| MPPM 75/100 Frais modérés | 2,99 | 0,06 | 2,93 | 2,57 |

* Taux annuel en % de la valeur du fonds

**Commission de suivi**

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

## 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|---|
| **Frais d'opérations fréquentes** | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 5 virement dans une même année. |
| **Frais de retrait anticipé** | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription. |

# Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds catégorie équilibrée fondamentale Manuvie cherche à obtenir un rendement total à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

| Catégorie F - Ce que vous payez | Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez |
|---|---|
| • Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.<br>• Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.<br>• Ces frais sont exigés en sus du RFF. | • Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.<br>• Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.<br>• Ces frais sont exigés en sus du RFG. |

| Option de garantie | Placement minimum ($) | RFG (%) | RFF (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part ($) | Nombre d'unités en circulation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MPPM 75/75 Catégorie F/FSP | 100 000 | 1,21 | 1,28 | 1,06 | 14,6043 | 959 096 |
| MPPM 75/100 Catégorie F/FSP | 100 000 | 1,61 | 1,67 | 1,39 | 11,3428 | 228 096 |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

**Manuvie**

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.